L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 18 JUIN 1881. 54me Année.

Dufour, Dennet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI, 18 JUIN 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN

Par le shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, terrains et propriété de valeur, améliorés dans les 1er et 3e Districts de la ville (pour plus amples détails voir aux annonces.

Par Spear & Rozoffer, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, propriétés améliorées dans le Second District, coin Dergenois, St. Pierre et Orléans; Ste. Anne, entre Dergenois et Broad; lot renfermé par Orléans, Ste. Anne, et Lopez.

Par B. Onorato à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, résidence de valeur sur la rue St. Philippe entre Galvez et Miro; Villa d'été de valeur à Mandeville; propriété de valeur rue du Canal, entre Dorgenois et Roche blave.

Par W. I. Hodgson à la Bourse d'Encan St Charles, rue St. Charles, charmante résidence cottage No 85 rue St. Ferdinand; avec six lots de terre bien cultivées; trois terrains de choix pour bâtir, se touchant.

Par Hoey & O'Connor, à la Bourse d'Encan, St Charles, rue St Charles, une résidence de famille au complet avec terrain, dans le Quatrième District; emplacement de commerce et propriétés de résidence dans le 2e District.

Vente à l'encan de magasins et résidences de valeur dans le Quatrième et le Second District.

MM. Hoey & O'Connor, vendront aujourd'hui, à la Bourse St-Charles, à midi, les propriétés suivantes:

1° La résidence à deux étages et demi, No. 223, rue Septième, entre les rues Prytanée et Celeste.

2° La maison à trois étages en briques, No. 253 rue Decatur, entre les rues St-Philippe et Ursulines.

3° La batisse en briques à deux étages, au coin des rues St-Philippe et Decatur.

4° Le magasin en briques et résidence à trois étages, No 14 rue St-Philippe, entre les rues Decatur et Chartres.

5° La maison en briques à deux étages, No. 289 rue de Chartres, entre les rues Ursulines et Hôpital.

6° La maison briquetée entre poteaux, No. 253 rue Dauphine, entre les rues St-Philippe et Ursulines.

Propriété de choix du Troisième District à l'encan.—M. W. I. Hodgson, encanteur, vendra à midi, aujourd'hui, sans limite ni réserve au plus haut enchérisseur, ce charmant cottage et neuf lots de terre, No 85, rue St-Ferdinand, entre les rues Dauphine et Bourgogne. Voyez l'annonce.

LES FABRIQUES DE SOIE.

Les capitaux américains paraissent se partager aujourd'hui entre deux industries aussi importantes l'une que l'autre, l'industrie des chemins de fer et celle des fabriques, et nous ne saurions dire qu'elle est celle des deux qui occupe le plus l'esprit des entrepreneurs et des hommes d'affaires. Toutes leurs œuvres jusqu'ici ont réussi, bien que souvent elles aient subi de rudes épreuves, car l'histoire de leurs chemins de fer a commencé par être une histoire de désastres financiers. Mais on s'en console en pensant qu'il devait en être ainsi dans un pays nouveau qui s'essaye, et où les préoccupations de l'avenir doivent aussi bien et même mieux que les préoccupations du présent absorber l'attention. Cette réflexion s'applique principalement à la construction des chemins de fer qui font besoin en tous lieux, bien qu'en tous lieux ils ne présentent pas les mêmes chances de revenu.

Quant aux fabriques, c'est différent. Leurs produits s'exportent et les chances de bénéfice qu'elles offrent immédiatement sont en rapport avec le bon marché de la main d'œuvre et la qualité de ces produits. Chose assez surprenante, sous ces deux rapports, l'Amérique peut désormais faire une heureuse concurrence à la vieille Europe. On parle souvent des tissus que les fabriques américaines de coton et de laine fournissent au monde, mais on n'a presque jamais parlé encore de leurs soieries, et c'est de ces dernières que nous voulons entretenir nos lecteurs dans cet article.

On s'était imaginé faussement que les fabriques de soie ne pourraient de longtemps s'établir aux Etats-Unis, vu l'absence de matière première et vu aussi l'espèce toute particulière de main d'œuvre que requiert une pareille industrie. C'est aussi pour cette raison que les fabriques de soie sont venues si tard; mais elles n'en sont pas moins venues à leur tour, et si bien qu'on voit aujourd'hui dans toutes les villes américaines des magasins où les soieries du cru occupent une place fort distinguée dans les étalages. Il n'est pas besoin d'atteindre au *ne plus ultra* de l'art du tissage pour produire des articles utiles, et nous pouvons affirmer que les soieries américaines brillent non seulement par ce côté mais encore par le côté de l'apparence, car elles ne manquent ni de lustre ni d'éclat. Ce qui leur manque le plus, c'est la réputation, réputation à laquelle on peut suppléer en les offrant aux acheteurs comme étant de provenance anglaise ou française.

Les soieries américaines s'écoulent donc de cette manière et le succès de vente en est grand. Il n'y a pas même là de supercherie blâmable, car la qualité de l'article équivalant à celles des produits européens pour le même prix, l'acheteur n'y perd rien en croyant s'être pourvu d'une marchandise jusqu'à présent réputée sans rivale. On a donc fait ce qu'on croyait infaisable, au moins pendant une longue série d'années, et on l'a fait dans les conditions les plus défavorables, car si les fabriques de coton et de laine avaient leur matière première dans leur voisinage et, pour ainsi dire, sur les lieux mêmes, les fabriques de soie n'avaient pas cet avantage. La matière première leur manquait, les Etats-Unis ne produisant pas encore de cocons d'une manière appréciable. Ces fabriques sont donc obligées de s'adresser à des pays lointains pour avoir, non les cocons mêmes, mais les fils si fins et si brillants qui en proviennent. Cela fait qu'aux Etats-Unis on a produit des tissus avant de produire des fils et qu'en raison de cela les fabriques de tissages ont précédé les filatures. Cette industrie s'y est donc fondée dans des conditions très défavorables comme nous le disons plus haut, et ces conditions ne changeront pas de si tôt, car il faut bien du temps pour engager les cultivateurs à substituer aux choses qu'ils connaissent des premiers, qu'ils ne connaissent pas dans leurs exploitations rurales.

Malgré ce grand désavantage, des fabriques de soie se sont fondées dans plusieurs villes, et depuis sept ans il existe à New York une grande association de soierie, parfaitement organisée, ayant président, vice-président, une vingtaine de directeurs et plus de 120 membres. Ces membres appartiennent à New-York, au New Jersey, au Connecticut, au Massachusetts, à la Pennsylvanie, au Maryland, au Maine, au New Hampshire, au Vermont, à l'Ohio, à l'Illinois, au Missouri, au Kansas, à la Californie et au Canada. A New-York seulement, il a plus de quarante maisons d'importation de soie brute, et tout autant de maisons de tissage. Le nombre des fabriques y est considérable ainsi que dans le New Jersey qui avait devancé tous les autres Etats pour le tissage de la soie, et les articles qu'elles livrent au commerce sont très variés. Depuis les rubans jusqu'aux franges, aux articles de passementerie, aux garnitures de robes, aux soies gros grain, aux dentelles de soie aux gimpes, aux guipures, aux garnitures de meubles, aux organsines, aux broccatelles, aux mouchoirs et articles de fantaisie. Nous n'en finirons pas si nous voulons mentionner tous les produits de ces fabriques.

Si elles font des rubans, elles peuvent tout faire, car cet article est regardé comme un des plus difficiles à tisser et à teindre. Pendant longtemps, les fabriques américaines se sont essayées en vain dans la contexture des rubans. Leurs produits brillants d'un côté ne l'étaient pas de l'autre, et le comble de l'art est de leur donner des deux côtés le même éclat et la même finesse. Mais avec l'assistance d'ouvrier plus habiles, elles sont parvenues à produire des telles et des rubans en tout comparables à ceux de Lyon et de St-Etienne. Qui a l'ouvrier a l'œuvre, et comme il n'y a pas le moindre obstacle au travail, pas plus dans les villes américaines que dans les villes d'Europe, et qu'avec de l'argent on peut se procurer l'artisan, il n'en sait qu'on ne comprendrait pas que la science et l'habileté manufacturières ne pèsent faire dans le nouveau monde ce quelles font dans l'ancien. Toute la question se réduit donc à une introductions d'ouvriers, introduction facile aujourd'hui avec les moyens de navigation et les ressources pécuniaires dont les américains disposent.

Cette industrie de la soie, dont nous parlons, aura dans son développement des conséquences immenses pour les Etats-Unis, car elle contribuera plus effectivement que toute autre industrie à les établir en maîtres sur tous les marchés du monde. Les Chinois et les Japonais sont très avancés dans la culture du mûrier et dans l'élevage des vers à soie, mais ils le sont beaucoup moins dans l'art de tisser le brillant textile qui, par son glutinage, compose le cocon. En conséquence ces deux pays n'ayant pas de débouchés pour les articles inférieurs de leurs fabriques, ne peuvent rien faire de mieux que de vendre leur matière première aux peuples qui savent mieux qu'eux en tirer partie. Cette abondance d'approvisionnements a donné aux fabriques américaines une facilité de se produire qu'elles n'auraient jamais trouvée en s'adressant aux fournisseurs des fabriques européennes. La soie brute est chère en Italie, en Grèce, en Syrie et en Arménie, et ce que ces pays produisent de soie brute est toujours enlevé incontinent par les fabriques d'Angleterre et de France.

Toutefois, les fabriques américaines devraient compter sur quelque chose de moins lointain que la soie cultivée en Chine et dans le Japon. Elles devraient pousser à l'élevage des vers à soie en Amérique, et la première chose à faire par elles serait d'assurer un marché pour la vente des cocons. Aujourd'hui cette vente est difficile, pour ne pas dire impossible. Les agriculteurs, qui seraient disposés à tenter cette nouvelle fortune agricole, en sont détournés par la pensée que de très mesquines quantités de cocons ne trouveraient pas un marché convenable. Mais que l'association de soierie de New York avise à cela et qu'elle annonce qu'à telle époque des filatures seront ouvertes pour recevoir les cocons des Etats-Unis à un prix rémunérateur pour le planteur de mûriers, pour le ramasseur de feuille et pour l'éleveur de vers à soie, et nous ne doutons pas qu'il ne s'élève bien vite en beaucoup d'endroit des magnoneries sur une grande échelle, car le temps approche, si toutefois il n'est pas déjà venu, où le prix du coton ne couvrira pas toujours les frais du planteur. N'a-t-on pas déjà eu la preuve que les petites récoltes de coton font plus d'argent que les grosses? Grande raison pour que le planteur américain fasse moins de coton et fasse plus d'autres choses.

La quarantaine de dix jours.

Cette quarantaine n'a pas tardé à porter ses fruits. On annonce que les deux lignes de steamers de la compagnie Morgan, l'une servant la Vera Cruz, Morgan City et la Nile-Orléans, l'autre servant la Havane et les ports de la Floride, vont être retirées. La ligne Alexander cessera aussi par la même raison. Quand à la ligne française, il est certain qu'on ne reverra plus ici un de ses vapeurs pendant toute la saison.

Ainsi nous faisons échouer nous mêmes volontairement le bien qu'on essaye de nous faire. Nous pensons qu'après cette expérience, nous ne demanderons plus au congrès des subventions pour aider à l'établissement d'un service de vapeur entre le Brésil et la Nile-Orléans, ce service ne serait pas plutôt en vigueur que notre bureau de santé le démolirait avec ses quarantaines.

Nous aurions des steamers pour le Venezuela et pour tous les ports de l'Amérique Centrale et de l'Amérique du Sud, que nous n'en serions pas plus avancés. Le chemin naval du capitaine Eads serait construit qu'il ne nous vaudrait aucun avantage puisque nous mettrions aussi une quarantaine de dix jours contre le transit par la Coatzalcosco et la baie de Téhuantépec. Décidément, nous avons trop, beaucoup trop de gouvernants!

Gaz contre Gaz.

Le juge Rightor a donné gain de cause à la compagnie du gaz d'eau contre l'autre, mais nous ne voyons pas que cette dernière ait beaucoup à y perdre, si elle peut continuer à vendre son gaz de charbon au prix actuel, c'est à dire au prix qu'elle a déterminé elle-même. D'après les conditions stipulées dans la charte de sa rivale, il paraîtrait qu'elle ne peut faire le même rabais. Par conséquent sa concurrence ne saurait être redoutable, et si nous avions un avis à donner à la nouvelle compagnie, nous l'engagerions à ne pas bouleverser le pavage de la ville pour si peu de chose.

Désinfectant arabe.—Ce désinfectant est celui que le Bureau de santé, sur la proposition du Dr Beard, a jugé à propos de recommander aux habitants. La préparation qui porte ce nom est d'une grande puissance pour détruire les miasmes, et elle est, en outre, un pâle-ravant hygiénique parfait. Elle est sans odeur elle-même.

—Un jeune collégien, Eugène X....., âgé de quatorze ans, s'était fait renvoyer successivement, pour sa mauvaise conduite et son caractère indomptable, de deux grands collèges où il avait été placé.

Les parens, désolés, firent une démarche auprès du proviseur du dernier collège pour qu'il reçut leur fils; celui-ci consentit à le recevoir malgré les injures dont il avait été l'objet de sa part, à la condition que l'élève indiscipliné témoignerait de ses regrets et s'amenderait près de lui par une lettre.

Les parens, enchantés du résultat de leur démarche, engagèrent leur fils à écrire tout de suite au proviseur. Eugène X..... devint pâle, et, après avoir embrassé sa mère, sans faire aucune objection, il se retira dans sa chambre.

Quelques instans après, la pauvre mère, terrifiée par une violente détonation, se précipite dans la chambre de son fils et aperçoit le malheureux gisant sans mouvement sur le parquet et tenant un revolver dans la main.

Aux cris de Mme X....., les voisins accoururent, et un médecin, mandé en toute hâte, constate que la blessure n'était pas mortelle.

Aux courses. Une dame fort laide, inconsolable par la chaleur s'évanouit dans la tribune.

—Elle se trouve *mal!* demande quelqu'un. Prouve qu'elle se connaît.

Nouvelles télégraphiques.

Les pouvoirs de M. Roustan à la chambre des communes.

Londres, 13 juin.—Aujourd'hui à la chambre des communes sir Charles Dilke sous-secrétaire des affaires étrangères, répondant à une question, a dit que les relations de l'Angleterre n'étaient pas affectées par l'action du bey de Tunis confiant à M. Roustan la direction des relations entre les représentants des puissances et le gouvernement du bey.

La France et la Turquie à Tripoli.

Paris, 13 juin.—Une lettre officieuse de Tunis, communiquée aux journaux parisiens, annonce l'arrivée à Tripoli d'un pacha turc avec 1600 hommes de troupes. La lettre dit: "Sans doute la Porte a le droit de maintenir des troupes à Tripoli, mais non d'exciter la fanatisme sous le prétexte de mesures défensives. Nous sommes maintenant responsables de l'ordre à Tunis. Nous respectons les droits de la Porte, mais nous devons être payés de retour."

Un prochain message présidentiel.

Paris, 14 juin.—On dit que le président Grévy adressera à la Chambre des députés, avant sa séparation, un message dans lequel il indiquerait incidemment au pays les droits et les devoirs créés par sa situation politique et résumerait les travaux accomplis par la Chambre pendant la durée de son mandat. On dit aussi que le président visitera les départements de l'Est et de l'Ouest, après la prerogation des Chambres.

Londres, 14 juin—Une dépêche adressée de Paris au Daily News dit: "La décision prise par la réunion des gauches contre la dissolution prochaine de la Chambre aurait, dit-on, mécontenté M. Gambetta ayant que le rejet du scrutin de liste par le Sénat."

Les recettes de dimanche à Longchamps.

Paris, 14 juin.—Les recettes réalisées par les billets d'entrée à l'hippodrome de Longchamps à l'occasion du Grand Prix de Paris course dimanche dernier se sont élevées à environ 250,000 francs, somme qui n'avait jamais été atteinte sur ce champ de courses.

France et Allemagne.

Paris, 24 juin—Aujourd'hui à la chambre, pendant la discussion d'une proposition tendant à réduire la durée du service militaire, le général Farre, ministre de la guerre, a parlé du service militaire en Allemagne et a fait la déclaration suivante: "Rien ne menace le maintien de la paix. Une grande cordialité règne dans nos relations avec notre puissant voisin."

Retour de M. de Blignières en Egypte.

Paris, 13 juin.—M. de Blignières, contrôleur-général des finances égyptiennes, retournera mercredi en Egypte.

Le massacre de l'expédition italienne.

Rome, 13 juin.—Les dépêches d'Adon disent que le massacre de l'expédition italienne d'exploration a été commis près de la station égyptienne de Bailul. L'expédition est partie d'Assab en avril dernier pour explorer le cours de la rivière Tualima. Le gouvernement d'Italie a télégraphié au Caire pour demander une enquête rigoureuse sur les faits et le châtiment des meurtriers.

Aden, 13 juin—Le lieutenant Giuletti, chef de l'expédition italienne qui a été massacrée en Afrique, se trouve parmi les tués. Les indigènes ont attaqué les Européens pendant la nuit, à douze journées de marche d'Assab. D'après certains avis, les indigènes se proposaient de piller l'expédition; d'après d'autres, ils auraient voulu tirer vengeance des explorateurs qui avaient saisi un cheikh après une violente querelle survenue à propos d'un chameau.

Bi-métalisme franco-américain.

Londres, 13 juin.—Le correspondant berlinois de la St. James' Gazette mentionne un bruit d'après lequel l'Amérique et la France se proposent de former une union bi-métallique.

Les élections en Espagne.

Madrid, 13 juin.—L'élection des membres de la chambre des députés a été fixée au 21 août et celle des sénateurs au 4 septembre. Les cortès se réuniront probablement le 20 septembre.

Le "Ferdinand de Lesseps" à Cadix.

Londres, 13 juin.—Le steamer de la Compagnie transatlantique "Ferdinand de Lesseps," capitaine Rasquesne, parti de New-York le 23 mai, est arrivé à Cadix.

La sédition irlandaise.

Londres, 13 juin.—Hier matin, une tentative a été faite en vue de délivrer McKevitt et Roberts, les deux Irlandais enfermés dans la prison de Liverpool pour avoir essayé de faire sauter l'hôtel-de-ville, vendredi dernier.

Environ trois cents hommes ont pris part à cette tentative mais il se sont trouvés déjà, grâce à la vigilance d'un agent de police qui a pu donner l'alarme, et faire rassembler immédiatement les gardiens tous bien armés pour la résistance. Lorsque les assaillants ont vu de quelle façon on s'apprêtait à les recevoir, ils ont pris la fuite dans toutes les directions. La police fait une enquête pour connaître les auteurs de cette tentative, mais jusqu'ici aucune arrestation n'a encore été faite.

Depuis lors, des sentinelles ont été placées autour de la prison et des gardiens armés jusqu'aux dents font un service de patrouille dans les environs.

L'émigration allemande en Amérique.

Berlin, 15 juin—A la séance d'hier du reichstag, certains membres conservateurs ont exprimé des craintes relativement à l'immigration de juifs roumains en Allemagne et ont demandé au gouvernement de chercher à détourner vers les régions danubiennes l'énorme courant de l'émigration allemande qui se dirige sur l'Amérique. M. Richter, chef progressiste, a dit que pendant le mois de mai l'exode des Allemands avait été le plus considérable qui ait eu lieu pendant les dix dernières années, et que cela était dû à l'état misérable dans lequel se trouvent les agriculteurs et les artisans.

La situation en Russie.

Berlin, 13 juin—Une nouvelle proclamation nihiliste a été lancée des bureaux du journal la "Volonté du Peuple." Elle a pour titre "Jugement et torture" et déclare que les assassins du dernier czar ont été torturés avant leur exécution. Roussakoff l'ayant crié à la foule pendant qu'il marchait à l'échafaud.

Saint-Pétersbourg, 13 juin—Les paysans d'un village du district de Kieff ont spontanément recueilli $320 pour indemniser les juifs des pertes qu'ils ont subies.

M. Pobedonossieff, ministre de la justice, a reçu une lettre menaçante l'avertissant de ne plus donner au czar son avis jésuitique et réactionnaire.

Chemin de fer électrique aux Champs-Elysées.

—Nous avons déjà mentionné une des plus grandes usines de Paris, dit l'*Exposition*, et nous y avons vu le modèle du chemin de fer électrique qui doit être inauguré à l'ouverture de l'exposition d'électricité. Un tramway ordinaire, avec deux plates-formes, se meut automatiquement sur des rails semblables à ceux qui allonnent actuellement nos rues. Le long de la voie ferrée sont disposés des poteaux télégraphiques, qui supportent les fils métalliques, chargés de conduire le courant électrique. Ces fils eux-mêmes sont reliés à un électro-aimant, fixé sous la voiture, et grâce auquel les roues sont mises en mouvement. Le conducteur, placé en avant, peut à volonté aller dans un sens ou dans l'autre, ou bien s'arrêter, à l'aide d'un mécanisme ingénieux, dispose à cet effet près de lui. Une machine à vapeur étant à distance, fournit le courant électrique.

Ce nouveau mode de locomotion sera établi aux Champs-Elysées sur un parcours de 800 mètres.

Les maisons F. Wertheim dont l'annonce paraît de sa réputation à l'immense supériorité des harmonies qu'elle renommée. Ses pianos de cette année, sont pianos de Mathushek (pour comprendre ceux de fabriques différentes) qui lui avaient été expédiés, ont été vendus. Ces pianos de Mathushek et de Chickering, sont évidemment les plus recherchés aujourd'hui. Le système de leur construction (iron frame, sound the tuning pin) les met à l'abri de toute concurrence. M. Wertheim vient d'en recevoir un grand nombre, et invite ses clients à venir les voir, que ceux-ci veuillent acheter ou non.

Hygiène des enfants.—Alimentation du lait dans les biberons.

Depuis quelques mois la mortalité parmi les enfants est excessive. Nous recommandons aux parents la lecture du passage suivant que nous extrayons d'une causerie scientifique du "Journal des Débats". Ils y verront à quels dangers sont exposés les enfants nourris au biberon et les précautions qu'il importe de prendre afin d'éloigner ces dangers:

On sait combien la mort fait de victimes parmi les enfants du premier âge, et surtout chez les nourrissons soumis à l'allaitement artificiel. Les causes du mal paraissent multiples; elles sont restées encore assez obscures. L'attention vient d'être attirée sur des faits en apparence insignifiants, et qui en réalité pourraient bien nous donner, au moins en partie, la raison de la mortalité effrayante qui frappe les enfants élevés au biberon.

Il y a environ deux mois, M. Du Mesnil signala l'odeur fétide qui se dégageait de certains biberons dont on se sert pour l'allaitement artificiel. Il envoya ces biberons au nouveau laboratoire municipal, et M. H. Fauvel fut chargé de les examiner.

Dans tous les biberons, le lait avait contracté une odeur nauséabonde; il était aaide, à demi coagulé; les globules graisseux étaient déformés; de nombreuses bactéries très vivaces et quelques rares vibrions se montraient dans le liquide. Le tube de caoutchouc qui sert à l'aspiration, incisé dans toute sa longueur, renfermait du lait coagulé, des bactéries et des vibrions; mais, en outre, l'examen révéla dans l'ampoule qui constitue la tétine du biberon et termine le tube en caoutchouc la présence d'amas plus ou moins abondans d'une végétation cryptogramique.

Ces végétations, ensemencées dans du petit-lait, ont donné en quelques jours dans des proportions considérables des cellules ovoïdes se développant en mycélium dont la fructification n'a encore pu être observée.

En présence de ces faits, M. le secrétaire général de la préfecture de police réunit les médecins inspecteurs du service des enfans du premier âge et prescrivit une visite de toutes les crèches. Les chimistes du laboratoire municipal furent adjoints aux inspecteurs.

Sur trente et un biberons examinés dans dix crèches, vingt-huit contenaient dans la tétine, dans le tube en caoutchouc, et même quelquefois dans le récipient en verre, des végétations analogues à celles qu'avaient remarquées M. Fauvel, et des microbes.

Plusieurs de ces biberons, lavés avec très grand soin, et par conséquent prêts à être employés, renfermaient encore une grande quantité de ces cryptogames.

On a encore trouvé à plusieurs reprises dans quelques tubes de biberons du pus et des globules sanguins. Les enfants auxquels appartenaient ces biberons présentaient des érosions dans la cavité buccale. On peut donc en conclure que la salive pénètre dans les biberons qui viennent ajouter ses propres ferments à ceux du lait. Il est assez vraisemblable que l'acidité constatée dans le lait est déterminée par les bactéries qui s'y trouvent, et dont les germes existent dans les biberons même lavés. C'est à la fermentation que ces microbes, en se multipliant, se développent.

Ces faits ne manquent pas de gravité. Comment admettre en effet que la présence de ces végétaux cryptogamiques et de ces microbes, qui coïncide avec une altération profonde du lait contenu dans les biberons, soit sans effet nuisible sur la santé des enfans? Jusqu'à preuve du contraire, on peut supposer que cette altération du lait devient la cause principale des affections intestinales qui font de si nombreuses victimes parmi l'enfance.

Quoi qu'il en soit, les recherches de M. H. Fauvel mettent hors de doute que l'on ne nettoie pas convenablement les biberons; le lavage ordinaire est complètement insuffisant. Il est absolument nécessaire, pour se débarrasser des germes multiples qui tendent à s'accumuler dans le tube en caoutchouc, de laver l'instrument à l'eau très chaude et de répéter très souvent l'opération.

TUNISIE.

Rapport du général Logerot sur le combat du 14 mai à Ben-Metir.

Conformément aux prescriptions du général commandant la colonne expéditionnaire de Tunisie, la colonne quitte le camp d'El-Fedj, le 14 mai à cinq heures du matin, moins le gouin et le 3me régiment de chasseurs d'Afrique, avec mission d'appuyer le mouvement de la division Delebecque vers Ben-Metir.

Elle se mit en marche sur trois colonnes.

La première colonne sous les ordres du chef de bataillon du 2me régiment de zouaves, composée du bataillon détaché de ce régiment, suivait le chemin des crêtes, longeant à l'ouest la gorge de Khanga-el-Hammam, sur la rive droite de l'Oued-el-Lil.

La deuxième colonne, commandée par le colonel du 2me régiment de tirailleurs algériens, comprenait les deux bataillons détachés de ce régiment, une batterie de montagne, une section du génie et une section d'ambulance. Elle se porta en avant, marchant à mi-flanc du versant ouest du Djebel-Salah, sur la rive gauche de l'Oued.

Le 3me colonne, sous les ordres du colonel du 1er régiment de zouaves, était formée des deux bataillons de ce régiment, de deux batteries de montagne, d'une section du génie et du reste de l'ambulance. Elle ne tint un peu en arrière des deux autres et suivit la route de Ben-Metir qui longe la rive droite de l'Oued-et-Lil.

Je marchais avec cette dernière colonne.

A sept heures, quelques groupes d'indigènes furent aperçus sur les crêtes élevées du Djebel-Salah.

Une batterie de la 3me colonne se mit aussitôt en position dans une clairière et les disperse en un instant par quelques obus tirés à 2,100 mètres.

Les trois colonnes continuèrent leur marche sur Ben-Metir.

A huit heures, la première colonne couronna le piton situé sur la rive droite du cours d'eau, à l'extrémité du défilé, de manière à protéger le débouché de la 3e colonne. Celle-ci contourna le piton et vint occuper, sur la gauche de la 1re colonne, les hauteurs qui commandent toute la plaine de Ben-Metir. Les deux batteries de la 3e colonne furent mises en position ayant des vues superbes sur toutes la riche vallée de l'Oued-el-Lil.

L'ennemi n'étant pas signalé de ce côté, les 1er et 3e colonnes s'arrêtèrent sur les emplacements qu'elles occupaient et y firent le café.

Les groupes indigènes qui avaient été aperçus sur la crête du Djebel-Salah et contre lesquels avait tiré l'artillerie de la 3e colonne, n'étaient que les postes avancés de contingents plus nombreux réunis derrière cette crête. Le 2e colonne, en raison de sa direction, devait les rencontrer.

Cette colonne, après une marche des plus pénibles, avait atteint l'extrémité du défilé sur la rive gauche de l'Oued-el-Lil. Un de ces bataillons occupait un piton très-élevé. L'artillerie était en position au pied de cette hauteur. L'autre bataillon, qui avait marché en flanc garde sur la droite du premier, descendait les rampes qui l'en séparaient pour venir le rejoindre, lorsque l'ennemi parut et attaqua résolument l'arrière-garde de ce second bataillon. Quelques feux de salve suffirent pour arrêter les indigènes, puis pour les forcer à regagner rapidement les rochers et les bois d'où ils étaient descendus. Le colonel les poursuivit aussitôt avec ses deux bataillons et se trouva en présence de groupes assez nombreux qui, poussés par la division Delebecque, étaient venus chercher un refuge dans les riches douars des Ouled-Tedmaka, considérant cette région comme inexpugnable, et permettre que nous ne pourrions les y atteindre. Les bois étaient remplis de cavaliers et de fantassins, les vallées encombrées par les troupeaux.

Le 2e régiment de tirailleurs occupait une forte position au versant ouest. Les indigènes étaient établis à la lisière d'un bois distant de 400 mètres environ vers le versant est.

A onze heures et demie, le colonel craignait qu'un mouvement rétrograde exécuté en ce moment ne vint enhardir l'ennemi, et, animant que les forces qu'il avait sous la main n'étaient pas suffisantes pour garder ses positions, me demanda de lui envoyer un bataillon de renfort. Je venais de me mettre en relations avec le général Delebecque, qui m'avait prescrit de conserver mes positions jusqu'au lendemain à midi.

Je donnai l'ordre au 4e zouaves de rejoindre la 2e colonne et de camper avec cette colonne sur la hauteur de la rive gauche de l'Oued-el-Lil qui commande l'entrée du défilé. Mais le colonel du 2e tirailleurs algériens qui contenait l'ennemi par une fusillade nourrie depuis près de trois heures, ne recevant pas de réponse et ne voyant pas arriver le renfort demandé (le cavalier porteur de la dépêche avait mis deux heures pour parcourir la distance qui me séparait du colonel) prit ses dispositions pour continuer sa marche sur Ben-Metir, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre au départ d'El-Fedj. Toutefois, afin de ne pas être inquiété dans ce mouvement, il prononça une attaque vigoureuse sur le front et sur le flanc gauche de l'ennemi, qui fut refoulé dans les bois. Il commença alors son mouvement par échelon.

A quatre heures, le chef de la 2e colonne recevait ma dépêche, qui lui ordonnait de camper sur le mamelon de la rive gauche de l'Oued-el-Lil dominant la plaine de Ben Metir. A la même heure il rencontrait le bataillon du 4e zouaves qui venait le renforcer. Toute la colonne passa la nuit à l'endroit indiqué. Aucune attaque ne se produisit.

La 3e colonne campa sur l'emplacement où elle s'était arrêtée pour faire le café.

Les pertes éprouvées dans cette journée ont toutes été subies par le 2e régiment de tirailleurs: 1 soldat indigène a été tué, les blessés sont au nombre de 7, dont 1 sergent, 1 caporal, 2 soldats français et 3 soldats indigènes. Il a été impossible d'établir les pertes infligées à l'ennemi.

Camp de Skhira, le 17 mai 1881.

Le général commandant la colonne,

Signé: LOGEROT.

On a célébré à l'église Saint-Augustin une messe anniversaire pour le repos de l'âme de l'ex-prince impérial. Le prince Murat était seul pour représenter la famille. Le prince Jérôme et les membres des autres branches de la famille s'étaient fait excuser. Dame! depuis qu'ils savent que le testament de l'impératrice les a déshérités au profit de la famille d'Albe et du duc de Monchy, ils n'ont guère le cœur à faire dire des messes.

Le sur un signalement:
"Yeux noirs (dont un absent)"

Décédé hier, 17 juin, à huit heures moins vingt-cinq minutes du soir, à l'âge de 4 ans et 5 mois, LOUIS VICTOR, fils unique de VICTOR ADEMA et de PAULINE FOREST. Les amis de la famille sont respectueusement invités aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures et demie. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 228 rue Calliope.

Décédé le 17 juin 1881, à midi, PIERRE MARTIN BOYE, à l'âge de 61 ans. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Vinette et Conte, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu CE MATIN, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 209 rue St-Claude, entre Ursulines.

Avis.

UN monsieur américain demande une chambre garnie, avec ou sans pension, dans le centre de la ville. Il préférerait être dans une famille française.

S'adresser, par lettre, en donnant toutes les informations nécessaires, aux initiales L. W. S. bureau de l'*Abeille*. 1e juin—1f

Cuisinière.

ON demande une bonne CUISINIÈRE au No 94, rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement.

18 juin—1f

Perdu.

Perdu le 15 courant une MULE noire, hauteur de 16 mains, ayant une trace de corde marquée sur le côté du pied gauche. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui la ramènera à son propriétaire.

LAWRENCE MERZ
Au coin des rues Poydras et Johnson.

18 juin—2f

WM. E. MURPHY, AVOCAT,

A L'ENCOIGNURE DES RUES DOUANE ET ROYALE.

Consultations de 9 à 3 heures, en français et en anglais.

Gavril—PP 1f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Avis aux peintres en bâtiments.

Pour peindre la maison située coin Roman et Ste. Anne, tenant à l'asile. Voir le cahier des charges exposé à l'Asile et s'adresser à M. J. Leblanc, 265 rue Decatur.

Par ordre,

L. SIMON, Secrétaire.

17 juin—2f.

A LOUER. RESIDENCE MARITIME

A la Baie St Louis.

Parfaitement meublée.—PIANO.—BUGGY.—VERGER.—JARDIN.—Wharf et cabinets à bain en excellent état.

Un des sites les plus pittoresques et les plus agréables de la Baie. Le tout en parfait état de réparation. Prix $500.

S'adresser à

C. E. GIRARDEY,
31 rue du Camp.

17 juin—7f

F. LIMONGY,

20 - - RUE ST. LOUIS, - - 20

En débarquement du navire "LEOPOLD ET MARIE de Bordeaux.

25 barriques Vin Rouge "Léopold M. André.
8 " " " Blanc "Gravas.
40 caisses de 100½ bts Petits Pois extra fins.
25 " Bénédictine.
10 " Chartreuse.
10 " Anisette à l'huile sans sucre.
25 " Kirsch E. Pernod.
25 barils Vinaigre Cossart.

Par le "HUTCHINSON" de la Havane.

450 douzaines Pâte et Jelée de Goyaves.
Le tout à vendre aux plus bas prix par

F. LIMONGY,
20 rue St. Louis.

17 juin—2f.

New Orleans Stock Exchange.—Les Articles 19 et 20 de la Constitution sont amendés et prendront effet le 1er juillet 1881:

ARTICLE XIX.

Le taux de la commission sur les achats et les ventes des effets de commerce (désormais sont fixés comme suit:

Sur les Bons à Prime..... ¼ de 1 pour cent.
Sur l'autres bons de ville et d'Etat..... ¼ de 1 pour cent.
Sur tous les autres bons, y compris les actions listées, excepté les bons des E. U., se vendant au pair ou au-dessous..... ¼ de 1 pour cent.
Sur des actions se vendant à $50 et au-dessous..... 50c. l'action.
Sur des actions se vendant à $25 et au-dessous de $50 l'action..... 25c. l'action.
Sur des scrips, warrants etc. ¼ de 1 pour cent.

Les commissions sur les bons, scrips, etc, devront être indiquées sur la face des offres de commerce.

Les commissions telles qu'elles sont fixées ci-dessus, doivent porter sur les achats et sur les ventes.

Des membres peuvent diviser leurs commissions avec d'autres membres de la Bourse et avec des banquiers et des courtiers d'autres villes.

ARTICLE XX.

Tout membre faisant des affaires avec un pour un principal pour des commissions moindres que celles dont les taux sont spécifiés plus haut pour la première infraction à la règle, aura à payer une amende de $25 et perdra ses privilèges à la Bourse pendant six jours; pour la deuxième infraction, il aura à payer une amende de $50 et perdra ses privilèges pendant soixante jours; pour la troisième infraction, il perdra sa qualité de membre, en vire à l'encontre sur la vente et peut être vendu au pied de la Bourse.

Toutes les pénalités seront affectées au fonds de la Bourse.

Il incombera au "Governing Committee" d'établir la culpabilité des membres de la "Bourse de cet Article sur les preuves qu'il recueillera, et en décision sera finale.

Aucune réduction des pénalités ou des fonds prélevés ne sera faite sans le consentement total quantique de la Bourse, après que cette résolution aura été spécifiée par écrit et affichée pendant au moins trente jours.

A. A. BRIEMADE, Secrétaire.

16 juin—7f

On demande

Chez LÉON GOODMAUX,
81 et 83 rue du Canal,

100 cuvriers tailleurs pour pantalons.
75 do pour jaquettes.
75 do pour gilets.

On fournira de l'ouvrage pendant toute la saison, à prix libéraux, autant payés à de bons ouvriers. 9 juin—1d

Bassetti & Xiques

Successeurs de U. MARINONI.

67 & 69...RUE DECATUR...67 & 69

En débarquement du navire Léopold et Marie de Bordeaux:

100 Barques Vin rouge, Gravas fils.
100 " " " Côtes de Bourg, L. F. Barou.
40½ " " " Côtes de Bourg, L. F. Barou.
25 " " " Deuxième de la Pardo.
10½ " " " St. Emilion.
29½ " " blanc, Barsac.
15½ " " Sauternes.
30 Brls Vinaigre de vin blanc, Cossart Jno.,